

**Nouveauté : 1<sup>er</sup> départ 9h30**

**Pilote :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Permis ou CASM : N° \_\_\_\_\_ Catégorie : AL, A, B Date : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Catégorie :

Expert 1 (3 tours)

Critérium (2 tours)

Expert 2 (2 tours)

Découverte (1 tour)

**Licence UFOLEP :**

Club : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

**Moto:**

Marque : \_\_\_\_\_ Type : \_\_\_\_\_

Cylindrée : \_\_\_\_\_ 2 temps  4 temps

Je demande à m'engager à l'enduro de la Sée, reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et m'engage à le respecter ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et officiels.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Bulletin à envoyer avant le 17 Février 2013 :**

**David BINET**

**2 Le Coin**

**35140 MEZIERES SUR COUESNON**

**Tél : 06.61.31.46.22**

*Envoyez vos engagements  
dans la même enveloppe  
pour être sûr de partir  
ensemble !*

**Ne pas oublier de joindre :**

- Un chèque de 40 euros au nom du SMC, tout engagement sans règlement ne sera pas pris en compte.
- Une enveloppe timbrée à ton Nom et ton adresse pour le retour de la confirmation d'engagement.

**Attention**

- La présentation du permis de conduire et de la licence est obligatoire aux contrôles administratifs. **Les photocopies ne sont pas acceptées.**
- **Tous pilotes ne respectant pas les horaires de contrôles administratifs et techniques seront refusés et non remboursés de leur engagement.**

**LE PRESIDENT**

**Organisateur :** SMC - M. RENAULT Joël – 4 Cité Beauséjour – 50150 SOURDEVAL

**Date et lieu :** Dimanche 17 Mars 2013 à Sourdeval

**Capacité :** Nationale

**Motos admises :** Type solo assurance RC obligatoire (carte verte)

**Concurrents :** Licenciés R6-Enduro à l'UFOLEP. Les concurrents devront être en possession du permis de conduire correspondant à la cylindrée et à la puissance de la moto utilisée.

**Assurance :** APAC 14000 CAEN

**Préambule :** L'enduro est une épreuve de régularité dont le parcours emprunte au maximum les chemins de terre, les bois, les landes ou les champs mis à la disposition des organisateurs ; les chemins sont ouverts à la circulation publique, il importe donc de respecter le code de la route.

**6.1 Engagement :** Chaque pilote doit se faire engager à l'aide du bulletin d'engagement dans l'une des catégories suivantes : Expert 1 (3 tours), Expert 2 (2 tours), Critérium (2 tours), Découverte (1 tour)

**6.2 Contrôles administratifs :** Samedi 16 Mars 2013 de 17h à 19h et dimanche 17 Mars 2013 de 6h30 à 8h30 Place du Champ de foire. Les pilotes doivent s'y présenter munis de : la confirmation d'engagement, le permis de conduire correspondant à la cylindrée et à la puissance de la moto utilisée (photocopie non acceptée), la licence ufolep de l'année en cours, la carte grise de la moto utilisée, l'attestation d'assurance de la moto utilisée, en cours de validité (pas de tolérance sur la date). Au vu de tous ces documents valides, il sera remis un ticket au pilote, lui permettant de se présenter au contrôle technique. **Tous les pilotes ne respectant pas les horaires de contrôles administratifs et techniques seront refusés et non remboursés de leur engagement.**

**6.3 Contrôles techniques :** Dimanche 17 Mars 2013 de 6h30 à 9h00 Place du Champ de foire. Les pilotes doivent s'y présenter munis de : la moto, la carte grise (de la moto utilisée...), le casque, le ticket remis au contrôle administratif. Seules les motos homologuées sont admises à participer aux enduros. Les w de garages et les immatriculations provisoires ww sont interdits en compétition. (Titre II, chapitre II du code de la route). Les roues doivent être équipées de pneus homologués FIM ou ENDURO. **Le niveau sonore est limité à 94 décibels.**

#### **6.9 Epreuves spéciales (ES) :**

Toutes les épreuves spéciales sont chronométrées et prisent en compte pour l'établissement du classement. Tout pilote qui sort du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti. Tout entraînement dans la spéciale est interdit. Les reconnaissances se font à pied.

**6.10 Ravitaillements – Réparations :** Les ravitaillements et les réparations sont autorisés avant les CH entre les drapeaux blancs et jaunes. Ils devront être effectués moteur à l'arrêt. Dans cette zone, l'aide extérieure est autorisée pour effectuer les ravitaillements en huile, en liquide de refroidissement ou de frein et le plein de carburant. L'assistance peut également effectuer le gonflage des pneus, fournir les pièces non marquées et l'outillage. Tous les autres travaux doivent être réalisés par le pilote. Après le CH, l'aide extérieure est autorisée pour le ravitaillement en essence et en huile entre les drapeaux rouge et vert. Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote ou sur la moto autrement que dans le réservoir. **Il est interdit aux pilotes et aux accompagnateurs de fumer dans les zones de ravitaillement. Tapis environnemental obligatoire pour effectuer le plein d'essence.**

**6.11 Contrôles techniques en fin d'épreuve :** Le contrôle des marques de peinture et des pneus sera fait juste après le dernier CH.

**6.12 Classement de l'épreuve :** Le classement obtenu par l'addition des points de pénalité horaire, du temps de spéciale et des points de pénalité prévus à l'article des sanctions.

**6.13 Sanctions :** Le directeur de course est seul habilité à prononcer des sanctions à l'encontre des pilotes. Les commissaires licenciés témoins d'infractions sont tenus de déposer leurs déclarations par écrit.

- absence de permis de conduire, assurance, carte grise, licence	refusé au départ
- moto, casque ou équipement non conforme	refusé au départ
- ravitailler en dehors des zones prévues	exclusion
- ravitailler moteur en marche	exclusion
- fumer dans une zone de ravitaillement (pilote ou assistance)	exclusion
- transport de carburant hors réservoir	exclusion
- travaux d'assistance non autorisés	exclusion
- pièces marquées manquantes	exclusion
- non-respect de la signalisation (stop, ....)	exclusion
- quitter le parcours	exclusion
- traverser des champs ou cultures	exclusion

**Tous les pilotes ne respectant pas les horaires de contrôles administratifs et techniques seront refusés et non remboursés de leur engagement.**

Rappel : Les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs.

Le nombre de pilotes est limité à 350.

Course : 1<sup>er</sup> départ à 9h30. 3 par 3 toutes les minutes dans l'ordre suivant : Expert 1, Expert 2, Critérium, Découverte